

Conseil Municipal du 9 décembre 2009

L'an deux mil neuf et le neuf décembre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de convocation deux décembre deux mil neuf.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme Sandrine NUEL pouvoir à Robert BALDÈS, M. René ARRIGHI pouvoir à Jean-Marie ARRIVÉ.

Madame Valérie PIRRONE, Conseillère municipale, a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Le procès verbal de la séance du 21 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 - Stores occultants pour la salle La Gabare (Jean-Louis GUIRAUD)
- 2 - Jeux d'enfants pour le square de La Gabare (Rosiane COUDOUIN)
- 3 - Rénovation 2^{ème} partie de la toiture de la « Maison du Peintre » (René ARRIGHI, Jean-Louis GUIRAUD)
- 4 - Rénovation des fenêtres du bâtiment Dupont (René ARRIGHI, Jean-Louis GUIRAUD)
- 5 - Film solaire et stores à l'école (Robert BALDÈS)
- 6 - Besoins de la commune en matière d'assainissement collectif (Jean-Marie ARRIVÉ)
- 7 - Avenant Métropolis pour poursuivre l'élaboration PLU (Raymond RODRIGUEZ)
- 8 - Convention avec DEFI Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde pour constituer une bourse des marchés (Robert BALDÈS)
- 9 - Projet de réforme territoriale (Robert BALDÈS)
- 10 - Acquisition de divers matériels (Robert BALDÈS)
- 11 - Révision des charges locatives (Christiane SOU)
- 12 - Décisions modificatives budgétaires (Robert BALDÈS)
- 13 - Renouvellement contrat d'assurance du personnel (Robert BALDÈS)
- 14 - Questions diverses

Avant de commencer la réunion Monsieur le Maire informe les conseillers que René ARRIGHI est souffrant. Le conseil municipal lui souhaite de retrouver très rapidement une meilleure santé.

1. Stores pour la salle de la Gabare (Jean Louis GUIRAUD)

La Gabare a besoin de stores occultants afin que certaines manifestations puissent se dérouler dans de bonnes conditions. Ceci permettra de supprimer le plastique noir sur les vitres extérieures, difficile à poser par temps de pluie et peu esthétique.

Jean Louis GUIRAUD communique au conseil les résultats de la consultation auprès de trois fournisseurs de la CUB.

ENTREPRISE	Dates disponibilités	MONTANT HT	MONTANT TTC
AFG 33 - PESSAC	1er Trimestre 2010	4 923,11	5 888,04
PESSAC STORES 33-PESSAC	1er Trimestre 2010	7 951,00	9 509,40
Servi SUN 33- BORDEAUX	1er Trimestre 2010	5 778,15	6 910,67

Après analyse et avoir obtenu quelques précisions, il propose aux conseillers de retenir Servi SUN pour son meilleur rapport qualité, quantité, prix.

À la demande de **Rosiane COUDOUIN, Jean-Louis GUIRAUD** décrit les matériaux utilisés, panneau store en toile non inflammable, guidé sur toute la hauteur des fenêtres, ouverture et fermeture par manivelle.

Christian SCMAUCH, connaît l'entreprise AFG, qui est sérieuse et compétente également.

Le conseil municipal après débat, décide de retenir l'entreprise la mieux disante Service SUN de BORDEAUX.

Vote 13 pour, 2 abstentions

2. Jeux d'enfants pour le square de la Gabare (Robert BALDÈS)

Christian SCMAUCH quitte provisoirement la séance, car intéressé à cette affaire.

Monsieur le Maire communique la mise en concurrence réalisée auprès de trois fournisseurs (Cazal sport – Decoturf – Mat et Co) pour poser, prêt à l'emploi, un jeu sur ressort multiplace, un panneau de basket et un but de foot.

Fournisseur	Désignation	Montant HT	Total
DECOTURF	Jeu sur ressort multiplace	1 250	3 255,00€ HT 3 892,98€ TTC Montés, scellés et testés 1 ^{ère} maintenance gratuite
	Panneau basket	645	
	But de foot/hand	1 160	
	Panneau réglementaire	200	
MAT et CO	Jeu sur ressort multiplace	580	3 367,00€ HT 4 026,93€ TTC
	Panneau basket	520	
	But de foot/hand	958	
	Panneau réglementaire	129	
	Montés scellés et testés	1 180	
CASALSPORT	Le fournisseur ne pas pu communiquer les prix par fax « jeux posés » dans un délai raisonnable de 48 heures.		

Robert BALDÈS précise qu'il est nécessaire d'avoir un fournisseur réactif en cas de garantie à assurer. Il propose de retenir DECOTURF pour son rapport qualité/prix/maintenance.

Le panneau de basket sera baissé à 2,45m comme le prévoit la réglementation pour les enfants les plus jeunes.

Après débat le conseil municipal décide de retenir l'entreprise DECOTURF et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande.

vote 14 pour

Christian SCMAUCH réintègre la séance

3. Rénovation 2^{ème} partie de la toiture de la maison du peintre au Mugron (Jean Louis GUIRAUD)

Jean Louis GUIRAUD communique aux conseillers le résultat de la consultation de trois entreprises locales, pour la réfection de la toiture de la « Maison du Peintre »

ENTREPRISE	Dates disponibilités	MONTANT HT	MONTANT TTC	Analyse personnelle
SARL HOSTIN 33- BERSON	À convenir	8 561,2	10 239,20	Estime 70 m ²
EURL CONSTANTIN 33-CARTELEGUE	À convenir	9 263,18	9 772,65	Estime 70 m ²
GERMY Jean Yves 33 BRAUD ET SAINT LOUIS	À convenir	8 535,06	10 207,93	Estime 62 m ²

Les travaux consisteront en la dépose de la toiture + la charpente existantes, pour les refaire à neuf. Jean-Louis GUIRAUD a contacté l'entreprise Germy pour la différence de superficie relevée. Cette dernière précise que c'est une estimation et qu'il est bien entendu que la totalité sera couverte avec un débord afin de protéger les murs. Le bois utilisé est traité. **Jean-Louis GUIRAUD** propose de retenir GERMAY Jean-Yves.

Le conseil municipal après en avoir débattu décide à l'unanimité de retenir l'entreprise GERM Y Jean-Yves pour un montant de 8 535,06 € HT (9 004,49 € TTC). Il autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande pour ces travaux.

4. Rénovation des fenêtres du bâtiment Dupont (Jean Louis GUIRAUD)

Jean Louis GUIRAUD communique aux conseillers le résultat de la consultation de quatre entreprises locales, pour la rénovation des fenêtres du bâtiment Dupont.

ENTREPRISE	Dates disponibilités	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL FABIEN 33 - GAURIAC	À convenir TVA 19,6 %	*(A/F) 3 787,00 4 677	5 593,69
EURL CONSTANTIN 33-CARTELEGUE	À convenir TVA 5,5 %	*(A/F) 4 206,02	4 437,35
SARL HOSTIN 33- BERSON	À convenir TVA 5,5%	*(A/F) 4 498,89	4 746,33
GERMY Jean Yves 33 BRAUD ET SAINT LOUIS	À convenir TVA 19,6 %	*(A/F) 4 783,30	5 720,83

**A/F comparatif commun des devis*

Jean Louis GUIRAUD propose aux conseillers de retenir la SARL FABIEN pour son rapport qualité, quantité, prix, qui propose des fenêtres entièrement neuves, dont deux supplémentaires pour 4 677 € HT (5 593,69 € TTC).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir l'entreprise FABIEN pour sa prestation rapport qualité/quantité/prix et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bon de commande.

Vote : 15 pour

5. Film solaire et store à l'école (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS indique que les volets bois ne sont plus compatibles avec les nouvelles portes qui s'ouvrent vers l'extérieur. Il faut les retirer pour pouvoir libérer facilement l'ouverture des portes en cas d'urgence. Après examen avec des professionnels un film de protection solaire est la meilleure solution pour éviter la gêne et la chaleur du soleil dans les classes. Cinq fournisseurs ont été contactés par internet (Protection Solaire, Servi SUN, Kalifilm, Bordeaux fermetures, GSDI film). Deux ont répondu : Protection Solaire et Servi SUN de Bordeaux.

Protection solaire qui propose un film « Platine 80C » à l'intérieur des portes double vitrage pose un problème de compétence. Les informations recueillies auprès de divers fournisseurs nous préviennent que cette application présente des risques de chocs thermiques puisque le verre est fortement absorbant et non ventilé sur sa face extérieure. De plus le film est de moindre efficacité en matière de retenue de la chaleur et de diminution des éblouissements.

M. le maire informe le conseil que Servi SUN offre le meilleur rapport qualité/prix. Il pose un film « latine 80 XC argent » sur le vitrage extérieur des portes et le haut des fenêtres non couvert par les volets + un store occultant pour la porte du dortoir pour un montant de 1 444€ HT (1 727€ TTC).

6. Besoins de la Commune en matière d'assainissement collectif (Jean Marie ARRIVÉ)

Jean-Marie ARRIVÉ fait un compte rendu de la réunion du SIAEPA. Un document lui a été remis exposant la situation du syndicat en matière d'investissement. Les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général n'étant plus versées les travaux d'investissement en matière d'assainissement collectif sur le Canton ne sont plus réalisés. Le schéma général d'assainissement aurait du être terminé en 2009. Gauriac doit faire connaître ses nouveaux besoins. Il est envisagé une augmentation des tarifs d'abonnement et de l'eau pour poursuivre le schéma général. En matière d'assainissement la France doit appliquer les textes européens. Par contre la suppression des subventions pénalisera une nouvelle fois les citoyens, qui devront suppléer financièrement l'Agence de l'eau Adour Garonne qui participait à hauteur de 20% du coût des travaux et le Conseil Général, qui concourait à 50%, peut de moins en moins subventionner en raison des charges nouvelles que lui fait supporter l'Etat.

Soit l'augmentation proposée par le SIAEPA est acceptée et les investissements reprennent, soit c'est un refus et les investissements sont bloqués c'est-à-dire plus d'installation de réseau collectif.

Divers élus s'inquiètent sur le programme de la seconde tranche pour Gauriac (Perrinque, Camp Haut, Barbezieux Banly, Barruet) qui n'est toujours pas réalisé, tout le bord de l'eau et sur le projet de la Plaine. La station de Villeneuve peut-elle supporter un nombre supérieur d'abonnés, les travaux de réalisation seront-ils importants ?

La station est prévue pour un plus grand nombre répond **Raymond RODRIGUEZ**, il précise en outre que pour le projet de la Plaine il suffira de se raccorder au réseau existant.

Robert BALDÈS indique qu'il n'est pas envisageable d'arrêter le développement du réseau collectif d'assainissement. Des maisons risquent de se trouver en difficulté par manque de place pour assainir, notamment à Perrinque et Camp Haut, y compris le long de la falaise. Là, comme dans d'autres domaines, si les subventions baissent ou sont supprimées, une fois de plus ce sont les ménages qui en subissent les conséquences.

Jean-Marie ARRIVÉ souhaite avoir l'avis des élus de Gauriac avant la prochaine réunion du syndicat qui déterminera ses moyens d'action.

Questions : qui est pour l'arrêt des investissements du SIAEPA : 1 abstention 1 pour

Qui est pour la poursuite des investissements du SIAEPA (augmentation du prix de l'eau) : 13 pour.

7. Avenant Métropolis pour poursuivre l'élaboration du PLU (Raymond Rodriguez)

Raymond RODRIGUEZ présente la demande d'avenant de Métropolis. La reprise des orientations d'aménagement, du zonage, du règlement, du rapport de présentation avec mise à jour des données, consécutives à l'étude menée par le Conseil Général, conduit le bureau d'études à nous demander de payer une somme complémentaire de 6 200,00€ HT (7 415,20€ TTC). Il rappelle que la réalisation du PLU a pris du retard à cause du projet d'aménagement du terrain de La Plaine. Il faut refaire une lecture de l'ensemble des documents. . Le PLU devrait être opérationnel à l'automne 2010.

Le conseil municipal après en avoir débattu donne à l'unanimité tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'avenant n°4 au marché initial en date du 23 décembre 2004 modifié par l'avenant n°1 du 3 août 2005, l'avenant n°2 et l'avenant n°3 du 15 février 2008, du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Vote : 15 pour

8. Convention avec DEFI Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde pour constituer une bourse des marchés (Robert BALDÈS)

Pour permettre aux entreprises de Haute Gironde d'avoir connaissance des marchés proposés par la commune de Gauriac, et pour faciliter les démarches d'obligation de mise en concurrence M. le maire propose aux conseillers de passer une convention avec DEFI Club des Entrepreneurs de la Haute Gironde pour constituer une bourse des marchés. Cette action entièrement gratuite a pour but de mieux informer les entreprises et les fournisseurs de proximité, qui ont besoin de prendre des parts de marchés pour pouvoir se développer, créer des emplois pour pouvoir pérenniser leurs activités. C'est important pour que les gauriacais puissent trouver des emplois proches de leur domicile et limiter ainsi leurs déplacements qui pèsent sur le budget familial et sur l'avenir de notre planète.

Vote : 15 pour

9. Projet de réforme territoriale (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire informe le conseil de l'hostilité des maires ruraux de France au projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Après débats il propose au conseil de voter la motion adoptée au congrès national des maires ruraux de Baume-les-Dames consacré à la réforme des collectivités locales, en présence de Michel MERCIER, ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire.

Motion

Le conseil municipal de Gauriac, réuni le 9 décembre 2009, tient à faire connaître son hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales et affaiblit les pouvoirs des élus municipaux.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, les maires ruraux de France demandent avec détermination le respect des principes suivants :

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

C'est pourquoi l'AMRF :

- . Se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local,
- . Décide de solliciter le soutien, par délibération, de toutes les communes rurales de France sur la présente motion et le document qui y est joint,
- . Décide de demander aux maires de saisir les parlementaires de leur département afin qu'ils soutiennent, au sein de leur groupe et par leur vote, les positions défendues par les maires ruraux de France.

Vote : 15 pour

10. Acquisitions de divers matériels (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire propose de réaliser des acquisitions prévues en 2010, avant la fin de l'année 2009, ce qui nous permettra de remplir les conditions de la convention que nous avons signée avec l'Etat pour pouvoir obtenir le remboursement de la TVA l'année suivante, au lieu d'attendre 2 ans. Ceci permettra à la Commune de bénéficier dès 2010 d'une enveloppe supplémentaire de 38 000€ ce qui n'est pas négligeable. Cette convention à la demande de l'Etat, avec les Communes qui le souhaitent, avait pour objectif de relancer les entreprises en permettant aux collectivités territoriales de pouvoir financer des investissements à hauteur de la moyenne des 4 dernières années écoulées, soit 197 535€ TTC. La subvention de l'Etat destinée à la rénovation de la toiture du gymnase ayant été refusée pour enveloppe insuffisante, nous pouvons tout de même atteindre l'objectif en avançant nos commandes de quelques semaines.

Les acquisitions sont les suivantes :

Décisions prises en vertu des délégations consenties au Maire par le conseil municipal (article L2122-22 4° du CGCT)

-20 Tables extérieures en pin, vernis, avec pieds repliables, pour remplacer les anciennes en très mauvais état. Ces tables sont à la disposition des associations pour leurs manifestations et pour les gauriacais qui en ont besoin.

Après mise en concurrence de plusieurs fournisseurs (Challenger – Mat et Co - Névadis – Comat et Valco – Adequat) c'est MAT et CO qui présente le meilleur prix pour une qualité identique, soit 1420€ HT (1698,32€ TTC)

-Ordinateur pour le secrétariat :

L'entreprise BMI de Blaye qui effectue le suivi du matériel informatique de la Mairie est retenu pour son offre d'un montant de Prix : 935€ TTC.

-Phocopieur de l'école : le photocopieur de l'école pose de plus en plus de problèmes de fonctionnement et donc des déplacements fréquents de techniciens de maintenance. Plusieurs solutions ont été examinées, y compris le remplacement par une imprimante rapide meilleur marché. L'école ayant besoin de tirages A3 et A4 et après étude il est décidé de commander un photocopieur TOSHIBA pour 3 130€ HT (3743,48€ TTC). Cette opération de remplacement permettra de diminuer le coût de la copie de 0,0153€ TTC à 0,00999€ TTC, soit de -35% ce qui n'est pas négligeable.

-Sonorisation portable : la commune doit s'équiper, en cas de tempête, inondation, accidents divers « nucléaire ou autres » d'une sono portable. Matériel exigé par le Plan Communal de Sauvegarde actuellement en cours d'élaboration avec les autres Communes du canton, à la demande l'Etat. Après mise en concurrence de plusieurs fournisseurs c'est SONOVENTE qui a le meilleur rapport qualité/prix et bon service après vente, avec la sono portable MAC MAH EXPRESS, d'une puissance de 80W, pour 697€ TTC avec housse et pied.

-Echelle 3 plans + Echafaudage roulant, léger en alu, hauteur travail 6,80m : L'échelle 3 plans de la commune est en très mauvais état et donc plus compatible avec la sécurité. L'échafaudage léger est devenu indispensable pour être utilisé par une seule personne puisque le travail sur échelle n'est pas autorisé par la réglementation du travail. C'est le fournisseur GENRIES à BEGLES qui est retenu pour sa spécialité et ses compétences dans ce genre de matériel.

Coût : Echelle 273€ HT + Echafaudage 1145€ HT =1418€ HT (1 695,92€ TTC)

-Groupe électrogène : Pour remplir les conditions du Plan Communal de Sauvegarde la commune doit s'équiper d'un groupe électrogène. Jean-Christophe MARMEY propose l'acquisition d'un BL6500 4878 W pour 919,73 € HT (1 100€ TTC) + chariot de transport 80 €, proposé par MOTOBER. Le conseil donne son accord pour cet achat et décidera ultérieurement de l'acquisition d'un matériel plus important.

-Remorque : Jean-Christophe MARMEY propose l'achat d'une remorque chez MOTOBER pour un montant de 1 100 € TTC qui après mise en concurrence est le matériel le plus approprié aux besoins de la commune. Le conseil municipal donne son accord pour cette acquisition.

11. Révision des charges locatives (Christiane SOU)

Révision des charges locatives

Christiane SOU expose au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année d'examiner l'évolution des charges locatives des immeubles Dupont, Duong, la Poste.

Cet examen se traduit par un montant total des charges mensuelles suivantes :

Immeuble Dupont

Logement 1, n° 20 Le Bourg, (Mme Bertaud) 25,92€

Logement 2, n°21 Le Bourg (Lalanne Terrade) 27,67€

Immeuble Duong

Logement 1, n°7 Le Bourg (Mme Chagna) 26,75€

Logement 2, n°5 Le Bourg (Mme Perez) 30,09€

Logement 3, n°6 Le Bourg (M.Dupouy) 27,17€

Logement 4, n°4 Le Bourg (Mme Guillot) 32,50€

Logement 5, n°8 Le Bourg (Mle Cougard) 26,75€

Logement 6, n°9 Le Bourg (M.Gauthier) 26,17€

Immeuble de la Poste

Logement 1, 41 bis Francicot Nord maintenance chaudière + OM = 26,09€

Bureau de poste, 41 Francicot Nord, maintenance chaudière +OM =199€ /an

Salon de coiffure

48 bis Francicot Nord, (Labadie Bernadette) OM = 6,17€

Bar

48 ter Francicot Nord, (Levasseur) OM = 10,09€

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation des charges locatives à compter du 1^{er} janvier 2010

Vote 15 pour

12. Décisions modificatives budgétaires (Robert BALDÈS)

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les virements de crédits budgétaires suivants :

Désignation	Diminut. crédits ouverts	Augment. crédits ouverts
D2183-14 : ECOLE		2 000,00
D2188-25 : MATERIEL MAIRIE		3 800,00
D2188-35 : ATELIER MUNICIPAL		1 000,00
TOTAL D21 : Immobil corporelles		6 800,00
D2313-27 : BATIMENT COMMUNAUX		1 500,00
TOTAL D23 : Immobil en cours		1 500,00
D2313-17 : EGLISE	8 300,00	
TOTAL D21 D23	8 300,00	8 300,00

vote 15 pour

13. Renouvellement contrat d'assurance du personnel (Robert BALDÈS)

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour la signature du renouvellement du contrat d'assurance du personnel avec la CNP.

Vote 15 pour

14. Questions diverses

- **Jean Christophe MARMEY** propose d'acquérir des modules de destruction de certains nids de frelons asiatiques de plus en plus nombreux dans la commune.

Coût global 462,33€ HT (552,94€ TTC)

- a. les perches télescopiques : perche télescopique 5 x 2 mètres vendue 112,43€ HT l'unité (transportable dans une voiture)
- b. le kit anhydride sulfureux : Tube T50 vert consigné 22,87€ HT
- c. recharge d'anhydride sulfureux T50 2,5kg pour 30,17€ HT l'unité
- d. enodoseur 103,37€HT
- e. tuyau évacuation T75 noir : 2,78€ HT le mètre linéaire
- f. combinaison de protection SHERIFF à 174,78€ HT (combinaison ordinaire trop fine, dard de 15mm)
- g. gants de protection 15,93€ HT

- **Robert BALDES** informe les conseillers :

- ✓ Nextiraone a livré les ordinateurs pour l'école numérique rurale. La live box sera livrée mardi.
- ✓ La proposition de modification du passage du réseau pour Gironde Numérique a été refusée.

En conséquence, les routes récemment refaites vont être endommagées, ce que le conseil souhaitait vivement éviter.

- **Raymond RODRIGUEZ** souhaite avoir les articles pour le futur journal avant la fin du mois.

- **Jean-Louis GUIRAUD** informe les conseillers sur le dossier du gymnase, trois architectes ont répondu à ce jour l'appel d'offres.

- **Christiane SOU** signale que des confitures ont été données pour les bénéficiaires de la banque alimentaire. Le conseil municipal remercie la généreuse donatrice.

- **Valérie PIRRONE** a rendez-vous avec Monsieur POUGET pour recueillir son témoignage historique de la Commune. D'autres gauriacais seront contactés.

- **Robert BALDES** a reçu le propriétaire du véhicule abandonné au lieu-dit Camp Haut. Les démarches pour son enlèvement et sa destruction sont en cours.
- **Jean-Christophe MARMEY** informe le conseil municipal que l'agent technique de la commune a rendez-vous avec un fournisseur pour l'achat de la peinture de sol pour le traçage du parking de la salle polyvalente.
- **Jean-Marie ARRIVE** prévoit le remplacement des tonneaux de fleurs de la commune.

Séance levée à 22h10